1 Rue Gustave Eiffel, 72470 Champagné
02.43.54.10.20
www.neumann.fr

Cher partenaire,

Dans le cadre de notre collaboration et afin d'assurer à nos clients des prestations de qualité, nous exigeons de votre part le respect des modalités décrites dans le document suivant intitulé « Spécification générale d'achat applicables aux fournisseurs NEUMANN » Réf : IN-2-01-V2.

Si des exigences ne sauraient être appliquées, (hormis les exigence(s) non applicable(s)) nous vous demandons de faire un retour afin d'obtenir de notre part, et selon le cas, la confirmation de l'applicabilité, la modification ou la suppression des exigences en question.

L'ensemble des équipes Neumann se tiennent à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions

Jérôme Chevrel
Dirigeant

Spécification générale d'achat applicables aux fournisseurs NEUMANN
IN-2-01-V2

Dans le cadre de notre collaboration et afin d'assurer à nos clients des prestations de qualité, nous exigeons de votre part le respect des modalités suivantes :

1. Vérifier avant le départ de votre site la conformité des produits livrés avec la commande passée.
2. Ne livrer en aucun cas de produits non conformes (ou suspectés d'être non conformes) sans :
    a. Avoir informé préalablement la société Neumann de la livraison de produits non conformes
    b. Avoir obtenu un accord écrit de la livraison
    c. Identifier clairement les produits non conformes
3. Informer sans délai Neumann en cas de produits non conformes ou suspectés d'être non conformes déjà livrés ou en cours de livraison.
4. Être en mesure d'assurer la traçabilité des produits livrés à Neumann
5. Conserver les enregistrements relatifs à nos commandes et aux documents exigés pour une durée minimum de 30 ans (dans le cadre de productions/prestations pour le secteur ASD*, 10 ans à défaut)
6. Informer sans délai notre société dans le cas d'une perte de validité d'un certificat, d'une accréditation ou d'une qualification applicable aux produits et services fournis.
7. Fournir **si exigé à la commande** une déclaration de conformité produit selon la norme NF L 00 015C.
8. Fournir **si exigé à la commande** le certificat de conformité d'origine, si vous êtes un revendeur.
9. Informer la société Neumann dans le cas d'une modification d'un ou plusieurs des points suivants : produit, matière, procédé de fabrication, fournisseur(s), ou changement de site d'élaboration (dans le cadre de productions/prestations pour le secteur ASD*)
10. Répercuter à vos prestataires externes les exigences applicables, y compris les exigences de nos clients et règlementaires le cas échéant.

11. Assurer le droit d'accès, le cas échéant, à la société NEUMANN, à ses clients et aux autorités réglementaires aux locaux opportuns de tous les sites et aux informations documentées applicables à tout niveau de la chaîne d'approvisionnement (dans le cadre de productions/prestations pour le secteur ASD*)
12. Assurer que le personnel est sensibilisé à :
    a. Sa contribution à la conformité du produit ou du service
    b. Sa contribution à la sécurité du produit
    c. L'importance d'un comportement éthique.
13. Surveiller vos performances relatives à la qualité des produits et service fournis et à la **ponctualité** de vos livraisons, et mener les actions correctives adéquates lorsque :
    a. des réclamations sont émises par nos soins
    b. un retour de notre part constatant un niveau de performance en qualité et/ou délai insatisfaisant
14. **Respecter les exigences spécifiques ajoutées à la commande ou dans le cadre d'un contrat de partenariat (ou demander une modification ou une suppression de celles-ci lorsque ces dernières ne pourront être appliquées).**
15. Vous organiser pour prévenir l'utilisation de pièces, matières contrefaites (par ex : par la maîtrise des sources d'approvisionnement, l'obtention des certificats matière d'origine, etc.).
16. Nous avertir au moins 6 mois à l'avance en cas d'arrêts programmés de fourniture de produits ou services

*ASD : Aéronautique, Spatial, Défense